N°191

16/3/2006

E-mail

www.celsig.org

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Livre vert énergie

La Commission européenne a adopté, le 8 mars dernier, un Livre vert intitulé "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable" qui propose de jeter les bases d'une politique énergétique commune, permettant "un équilibre entre développement durable, compétitivité et sécurité d'approvisionnement". Six domaines prioritaires d'actions sont retenus : i/ la réalisation des marchés intérieurs européens du gaz et de l'électricité visant l'objectif de la croissance et de l'emploi, avec, notamment, la proposition de créer un réseau européen et un régulateur européen, ii/ la sécurité d'approvisionnement et la solidarité entre les Etats membres, iii/ la diversification des sources d'approvisionnement, avec la proposition d'organiser un "vrai débat à l'échelle communautaire sur les différentes sources d'énergie", iv/ la lutte contre le changement climatique, compatible avec les objectifs de Lisbonne, v/ un plan stratégique européen d'innovations technologiques, vi/ une politique extérieure commune, avec, notamment, la proposition d'établir un traité instituant une communauté paneuropéenne de l'énergie. Une première communication sur l'ensemble de ces sujets sera présentée au Conseil européen de printemps de 2007.

La président de la Commission a précisé que si celle-ci ne manquait pas d'idées dans le domaine de l'énergie, la compétence étant partagée avec les Etats membres, elle attendait un accord politique pour aller de l'avant.

 $\underline{http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_fr.pdf}$

Les réactions au Livre vert ont été nombreuses et souvent opposées, notamment sur le nucléaire, le renforcement prévisible d'un nombre limité d'entreprises, ou la libéralisation des marchés. Les Verts regrettent que la question du transport soit trop peu abordée. De son côté, la Pologne a fait connaître sa préférence pour une gestion mondiale de l'énergie.

Pour sa part, le CELSIG salue les aspects positifs de ce document, notamment en ce qui concerne le besoin d'une politique européenne de l'énergie, la diversification des sources d'énergie, la sécurité d'approvisionnement, la lutte contre le changement climatique, l'amélioration énergétique, aux l'efficacité le recours énergies renouvelables, ainsi que le besoin d'une politique extérieure commune. Cependant, il est regrettable que la démarche soit toujours fondée sur le dogme de la concurrence et oublie la question de l'évaluation démocratique et pluraliste, ne dise rien sur un service universel de l'énergie garanti à tous les utilisateurs. Les réactions à ce document montrent que l'énergie est un enjeu fondamental. Le CELSIG entend participer au débat sur la base des résultats de son séminaire de juillet 2005 (sur <u>www.celsig.org</u>)

Transports

• Services portuaires: La Commission européenne a décidé, le 8 mars dernier, de retirer sa proposition de libéralisation des services portuaires. Cette décision intervient après le rejet de cette proposition par le Parlement européen le 18 janvier précédent (voir également bulletin 188). Le commissaire Barrot en charge des transports .../...

Energy Green paper

On 8th March 2006 the European Commission published a Green Paper entitled "A European strategy for sustainable, competitive and secure energy " which proposes to lay the foundations for a common energy policy, providing "a balance between sustainable development, competitiveness and security of supply". Six priority areas of actions have been identified: i/ the setting up of internal European gas and electricity markets aimed at employment and growth targets with, in particular, a proposal to create a European grid and a European energy regulator, ii/ security of energy supply, solidarity between Member States, iii/ diversification of supply sources, with a proposal to organise a "genuine debate, at Community level on the various sources of energy", iv/ tackling the problem of climatic changes, in line with the objectives of Lisbon, v/ a European strategic plan for technological innovations, vi/ a coherent external energy policy with, in particular, pan-European energy Community. The first communication on these issues will be presented at the Spring European Council in 2007.

The president of the Commission specified that whilst the Commission has a lot of ideas in the field of energy, competence being shared with the Member States, it will thus await a political agreement before proceeding.

http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_en.pdf

There have been may reactions to the Green Paper, often opposed to its proposals in particular on the nuclear energy, the foreseeable reinforcement of a limited number of companies, or the liberalisation of markets. The Greens regret that the question of transport is only briefly tackled. On its part, Poland expressed its preference for a global management of energy.

For its part, CELSIG welcomes the positive aspects of this document, in particular, with regard to the need for a European energy policy, the diversification of energy sources, the security of energy supply, the fight against the climatic changes, the improvement of energy effectiveness, the recourse to renewable energies, as well as the need for a common external policy. However, it is regrettable the fact that the procedure has always been based on the doctrine of competition and forgets the question of democratic and pluralist evaluation, further it is silent on the issue of a universal service of energy which would be guaranteed for all users. Reactions to this document show that energy is a fundamental issue. CELSIG intends to take part in the debate on the basis of the outcome of its July 2005 seminar (available at www.celsig.org.)

Transport

♦ Port services: On 8th March 2006 the European Commission decided to withdraw its proposal on the liberalisation of port services. This decision follows the rejection of this proposal by the European Parliament on 18th January 2006 (see also bulletin 188). Commissioner Barrot in charge of transports, .../...

a indiqué que la Commission reviendra sur la politique européenne des ports à l'occasion de la révision à miparcours du Livre blanc sur les transports, dont la sortie, plusieurs fois retardée, est annoncée pour fin avril.

• Transports publics de voyageurs: Le Comité des Régions (CdR), a adopté, le 16 février dernier, le rapport de Bernard Soulage (PSE, France). Cet avis estime que le nouveau projet de règlement sur les obligations de service public (OSP) dans les transports de voyageurs urbains et interurbains (voir bulletin 180) met fin à l'insécurité juridique et permettra l'uniformisation des règles de concurrence. Cet avis rappelle l'attachement des collectivités locales au principe de libre administration et un amendement propose une définition de "l'opérateur interne" qui exclut toute participation d'une entreprise privée dans le capital du prestataire au-delà de 33%. Ceci va à l'encontre de l'arrêt Statdt Halle qui exclut toute participation, même minime (voir bulletin 167).

Lors de l'examen de son avis, B. Soulage a réclamé la présentation par la Commission d'une directive-cadre sur les services d'intérêt économique général (SIEG) pour " établir des définitions qui soient communes aux SIEG, quel que soit leur champ d'intervention, afin de renforcer la sécurité juridique non seulement des opérateurs chargés de la gestion de ces SIEG, mais également des autorités publiques responsables de la définition et du contrôle de ces services essentiels pour la collectivité des citoyens. Tout cela en conformité avec le principe de subsidiarité qui consiste à reconnaître que la définition, l'organisation, le financement et le contrôle des services d'intérêt (économique) général s'effectue sur le plan national, régional et local".

Directive cadre services

Lors d'un dîner informel des ministres du Conseil compétitivité, le 12 mars dernier, quinze Etats membres ont estimé que le compromis adopté par le Parlement européen, le 16 février dernier, sur le projet de directive services allait trop loin (voir bulletin 190). Ces Etats préfèrent le rapport adopté fin novembre 2005 par la commission parlementaire marché intérieur en novembre 2005 qui maintenait, tout en le renommant, le principe du pays d'origine (voir bulletin 184/185). Dans ce groupe, on trouve huit nouveaux Etats membres ainsi que l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni. En revanche, cinq Etats membres semblent favorables au compromis, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grèce et le Portugal et pourraient constituer une minorité de blocage.

Cour de justice

Dans un arrêt C-226/04 et C-228/04, du 9 février dernier, la Cour dit que le droit communautaire ne s'oppose pas à une réglementation ou une pratique administrative nationales selon lesquelles un prestataire de services, qui n'a pas rempli, à la date d'échéance pour le dépôt de la demande de participation à un marché public de services, ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale et d'impôts et de taxes (paiement intégral), peut régulariser sa situation ultérieurement, à condition qu'il prouve, dans le délai fixé par la réglementation ou la pratique administrative, qu'il a rempli certaines conditions (amnistie fiscale, arrangement administratif, recours administratif ou judiciaire). C'est le premier arrêt de la Cour sur la possibilité d'exclure d'un marché public de services des prestataires qui ne sont pas en règle avec le paiement des cotisations sociales et des impôts.

indicated that the Commission will re-examine the issue of the European policy on ports during the mid-term assessment of the White Paper on transports, to be published in April, after being deferred several times.

• Public passenger transports: On 16th February the Committee of the Regions (CoR), adopted the report by Bernard Soulage (PSE, France). This opinion deems that the new draft for a regulation on public service obligation (PSO) in urban and interurban passenger transports (see bulletin 180) ends the legal uncertainty and will allow the standardisation of competition rules. It recalls local communities' attachment to the principle of free administration and, an amendment proposes a definition of "the internal operator" excluding any private company participation in the capital of a service provider beyond 33%. This is contrary to the Statdt Halle ruling which excludes all participation, even a small one (see bulletin 167).

During the examination of his opinion, B Soulage called the Commission to present a framework directive on services of general economic interest (SGEI) " establishing minimum benchmarks and common definitions for SGEI, whatever their field of application, so as to strengthen the legal certainty not only of operators responsible for the management of such SGEI but also for the public authorities responsible for the definition and monitoring of these services that are so vital for the community. Whilst remaining attached to the principle of subsidiarity which recognises that the definition, organisation, financing and monitoring of services of general (economic) interest is realised at national, regional and local level".

Services framework directive.

During an informal dinner of the Competitiveness Council of Ministers, on 12th March, fifteen Member States considered that the compromise adopted by the European Parliament, on 16th February, on the draft for a services Directive went too far (see bulletin 190). These States prefer the report adopted end November 2005 by the Parliament's Internal Market Committee which maintained, despite renaming it, the principle of the country of origin (see bulletin 184/185). The countries include eight new Member States as well as Spain, Ireland, Italy, Finland, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom. On the other hand, five Member States seem to favour the compromise, these are Germany, Belgium, France, Greece and Portugal and could constitute a blocking minority.

The Court of Justice.

In its decisions C-226/04 and C-228/04 of 9th February, the Court ruled that Community law is not opposed to a national regulation or administrative practice according to which a service provider that, on the closing date for the submission of the participation applications in a public services contract, does not yet fulfil laid out obligations as regards social security, taxes and duty (integral payment), can comply with these requirement at a later date, provided it proves, within the time limit allowed by the regulation or the administrative practice in question, that it meets certain conditions (fiscal amnesty, administrative settlement, judicial or administrative recourse). This is the Court's first judgment on the possibility of excluding, from a public services contract, service providers that do to comply with social security contributions and tax payments.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, Publishers : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, chief editor : Katherine Varin. Traduction, translation : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. Distributed by E-mail exclusively..Abonnement 1 an : 100 € Subscription for 1 year: €100. Bulletin d'abonnement sur demande. Subscription form available on request..